Tenir tête aux grandes compagnies pétrolières

Partage international nº 407 – Juillet 2022

Il est encore rare qu'une grande entreprise soit tenue de rendre compte pour ses méfaits sur l'environnement et les populations. Toutefois en janvier 2021, un tribunal de La Haye a rendu un verdict historique attendu de longue date, déclarant une filiale de Shell responsable des dommages causés par une marée noire dévastatrice survenue en octobre 2004, qui a détruit la terre, l'eau et les moyens de subsistance de milliers de résidents du delta du Niger.

En Afrique, pendant des décennies, le delta du Niger – région riche en réserves pétrolières – a subi des pollutions dévastatrices et des violations de droits humains. Depuis 1956, date à laquelle Shell y a découvert du pétrole, les grands groupes pétroliers internationaux n'ont cessé de le pomper à leur profit, faisant du Nigeria le plus grand pays producteur de pétrole d'Afrique, avec plus de 36 milliards de barils de réserves avérées. Chaque jour, environ 1,5 million de barils de pétrole sont pompés dans le sol de cette région. En raison d'une réglementation notoirement laxiste et d'une corruption endémique dans le secteur, les infrastructures telles que les oléoducs n'ont pas été correctement entretenues. Cela a entraîné des milliers de déversements de pétrole dans le delta du Niger, détruisant les riches écosystèmes de cette zone fertile et dévastant des dizaines de communautés. Depuis 2011, on a reconnu officiellement que les activités de Shell sont responsables de déversements dans les terres et les cours d'eau de 17,5 millions de litres de pétrole, provoquant parfois des incendies dévastateurs.



Photo : Milieudefensie, CC BY-NC-SA 2.0, via flickr
Cette partie du monde est-elle un dépotoir ? Ne sommes-nous pas des êtres humains ? » Eric Dooh

Le défi de se battre contre une multinationale

Les communautés locales de cette région dépendent, depuis des générations, de l'agriculture et de la pêche comme seuls moyens de subsistance. Depuis le début des déversements, des centaines de milliers de résidents de la région ont été déplacés et privés de leurs droits, tandis que la pauvreté, la violence et la criminalité ont fortement augmenté.

En octobre 2004, une fuite de pipeline a été découverte juste à l'extérieur du village de Goi. Plutôt que d'accepter la responsabilité de ses infrastructures vieillissantes, Shell, l'exploitant de l'oléoduc, a suggéré que le vandalisme en était la cause. Deux ans plus tard, lorsque les agences gouvernementales ont commencé les opérations de nettoyage, Eric Dooh, un habitant du village, a déclaré dans un article du *Guardian : « Nous mangions, buvions et respirions le pétrole. »* En 2010, le gouvernement nigérian a ordonné aux habitants de Goi d'abandonner définitivement leur village, car il était trop pollué pour être récupéré. A cette date, la plupart de ses habitants étaient déjà partis. La catastrophe avait tout fait perdre à la famille E. Dooh : leur maison, leur élevage de poulets prospère, leurs étangs à poissons et leur boulangerie.

En peu de temps, d'autres villages de la région ont subi le même sort. Pour Chima Williams, avocat spécialiste de l'environnement et des droits humains, et directeur de l'ONG *Les Amis de la Terre Nigeria*, le schéma semblait évident. Pour enquêter, il s'est rendu dans plus de 20 villages de la région et a contacté les agriculteurs et les pêcheurs dont la vie a été bouleversée par les déversements toxiques et l'absence de responsabilité de Shell. Après avoir rencontré Eric Dooh et son père, Barizaa Dooh, il a estimé avoir un argument juridique solide et, avec une poignée d'autres récits de la population locale, il a monté quatre dossiers distincts contre Shell.

Le 9 mai 2008, des avocats engagés par *Les Amis de la Terre Nigeria* et son organisation sœur néerlandaise, *Milieudefensie,* ont lancé une action en justice sans précédent contre Royal Dutch Shell et SPDC aux Pays-Bas. L'affaire a été largement médiatisée car il n'y avait jamais eu de cas où un

tribunal européen avait été invité à se prononcer sur la responsabilité d'une entreprise, alors que les plaignants étaient étrangers et que les incidents en question avaient eu lieu à l'étranger.

Eric Dooh, qui est devenu le principal plaignant après que son père soit tombé malade, a expliqué qu'avant de livrer son témoignage, il était submergé par la peur. Il n'avait jamais voyagé en avion, *« et encore moins parlé au milieu de personnes blanches, blanches, blanches, qui vont vous interroger. »*

Se battre contre une multinationale disposant de ressources financières et juridiques illimitées n'était qu'une partie du défi pour ces plaignants ; plus effrayant encore était le risque d'arrestation et de représailles dans leur propre pays. Le gouvernement nigérian et ses forces de sécurité ont longtemps pris le parti des compagnies pétrolières et ont répondu aux protestations et aux soulèvements par la violence. Plus de dix ans auparavant, le Nigeria avait pendu neuf militants écologistes, surnommés les neuf Ogoni, qui s'étaient élevés contre l'héritage toxique de Shell.

Alors que le procès s'est éternisé pendant près de treize ans, les groupes de défense de l'environnement et des droits de l'homme ont célébré le verdict, affirmant que ce jugement historique ouvre la voie aux victimes de la pollution pétrolière du monde entier pour qu'elles obtiennent justice et réparation auprès de ces sociétés.

Après l'annonce du jugement, l'avocat C. Williams a déclaré à la presse : *« Une norme mondiale a été établie, selon laquelle les compagnies pétrolières ne seront pas seulement tenues responsables de la destruction qu'elles causent à l'une ou l'autre de leurs communautés d'accueil, mais seront également sanctionnées et tenues de prendre des mesures pour ne pas continuer à détruire l'environnement et la source de revenus des citoyens. »*

Plus d'un an plus tard, en février 2021, la Cour suprême du Royaume-Uni a donné son autorisation à l'audition de deux autres communautés du delta du Niger, Ogale et Bille, qui poursuivent également Royal Dutch Shell et sa filiale pour les impacts environnementaux généralisés de leurs activités. Mais la justice est lente. Après plus de dix ans d'attente depuis qu'une cour suprême nigériane a rendu sa décision, Shell a finalement accepté de verser aux communautés d'Ejama-Ebubu des dommages et intérêts d'un montant de 111 millions de dollars pour compenser la pollution créée par ses activités pétrolières dans les années 1970. Même après leur victoire, les équipes juridiques d'Eric Dooh sont toujours, un an plus tard, en train de négocier une compensation pour les plaignants. Le *Guardian* rapporte que Channa Samkalden, l'un des avocats de E. Dooh, a déclaré : *« Il est très inapproprié de revendiquer une telle victoire, sachant que nous avons laissé nos clients sans aucune compensation jusqu'à ce jour. La vraie différence doit être que le soulagement pour les victimes d'abus environnementaux, de violations des droits de l'homme à l'étranger, peut être obtenu, sinon en quelques semaines ou mois, du moins en quelques années, mais pas comme ici : 15 ans ou plus. C'est un peu ridicule. »*

Dans le même temps, l'industrie pétrolière et ses partisans au Nigeria font toujours pression pour préserver sa rentabilité avec l'adoption d'une nouvelle loi qui tente de minimiser les risques du marché pétrolier nigérian. Selon E. Dooh : *« C'est la communauté mondiale qui plaide en faveur de l'énergie verte. Maintenant, vous invitez à nouveau le monde dans cet environnement pour accroître la production de pétrole. Cette partie du monde est-elle un dépotoir ? Ne sommes-nous pas des êtres humains ? »*

Sources : The Guardian, Royaume-Uni
Thématiques : environnement
Rubrique : Divers